

LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE A

POULIGNEY-LUSANS



Sommaire

Vivre à Pouligney-Lusans	page 3
Un peu d'histoire	page 4
Pouligney-Lusans aujourd'hui	page 5
Equipe municipale	page 6
Démarches administratives	pages 7-8
Principales réglementations	pages 9-10
Vie locale et services	pages 11 à 15
Intercommunalité	page 16
Coordonnées utiles	pages 17—18

Vivre à Pouligney-Lusans...

La commune a souhaité présenter ce document, conçu et élaboré par la commission communication, à chaque nouvel arrivant dans notre commune. Ce livret d'accueil se veut agréable à lire et adapté aux nouveaux habitants de Pouligney-Lusans.

La commune a souhaité qu'il soit disponible en format papier mais également sous format dématérialisé.

C'est l'occasion à travers la présentation de ces nombreuses et complètes informations, de souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une belle intégration dans notre commune.

Village de 860 habitants Pouligney-Lusans est issu de la fusion au 1^{er} janvier 1973 des communes de Pouligney et de Lusans. Demeurée à taille humaine, ayant maîtrisé une évolution démographique raisonnable, Pouligney-Lusans appartient à un bassin de vie tourné à la fois vers Baume les Dames et Besançon.

Desservie par des infrastructures routières largement dimensionnées avec une sortie d'autoroute et une gare TER à quelques minutes, Pouligney-Lusans possède des atouts non négligeables pour de nouveaux habitants cherchant à la fois des services de qualité et un caractère rural, gage de qualité de vie.

Commune fibrée, dotée d'un groupe scolaire, d'un service périscolaire et extrascolaire, d'un tissu associatif dynamique Pouligney-Lusans possède tous les arguments pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Un site internet (www.pouligneylusans.org), régulièrement mis à jour est également à votre disposition pour tous renseignements concernant votre cadre de vie.

A vous toutes et tous, nouveaux habitants le conseil municipal dans son ensemble vous souhaite par avance la bienvenue.



Un peu d'histoire...

Les premières traces du village apparaissent à l'époque gallo-romaine. En effet le territoire fut le lieu de passage d'une voie venant des Brousses et de Chaudefontaine ; cette route appelée la Pérousotte rejoignait Villers Grélot.

Par la suite, l'histoire du village est discrète. La première mention de Pouligney est faite en 1260 lorsque le seigneur de Montfaucon reçoit du comte de Bourgogne « Poloigny et sa terre ».

En 1630 Pouligney et Lusans sont frappés par la peste, il reste moins de 40 habitants pour les deux communes.

Jusqu'au milieu du 19ème siècle, la commune vit presque exclusivement de l'agriculture. On y trouve toutefois trace d'une fromagerie qui ferme ses portes en 1973, mais aussi de foires à bestiaux qui subsistent jusqu'à la fin du 19ème siècle.

Vers 1850, une tuilerie produit environ 120 000 tuiles par an, et sur le ruisseau de Quenecey un moulin moulu du maïs et quelques sacs de grain, il fait office également de teinturerie.

En termes d'équipement un rapport de l'instituteur de 1875 signale la présence de trois belles fontaines à Pouligney alimentées d'une eau de médiocre qualité troublant à la moindre averse (la turbidité ne date pas d'hier !)

L'école primaire existe de temps immémorial mais ce n'est qu'en 1830 qu'elle a été divisée en deux classes pour chaque sexe.

La population scolaire est d'environ 90 élèves en hiver et d'une cinquantaine en été (travaux agricoles obligent).

En 1972, les communes de Pouligney et Lusans opèrent un rapprochement et travaillent sur une fusion par association (fusion de l'ensemble des biens mobiliers et des terrains exceptée l'exploitation des massifs forestiers.)

La fusion, initiée par les deux maires de l'époque, qui étaient frères, (Pierre et Marcel Bonnot) se concrétise officiellement le 1^{er} janvier 1973. La commune de Pouligney-Lusans est née.



Pouligney-Lusans aujourd'hui...

Géographiquement Pouligney-Lusans fait partie des avants-monts, coincée entre la plaine haut saônoise et les premiers plateaux du Doubs.

L'altitude moyenne y est modeste (300 m).

Au dernier recensement la commune compte 860 habitants et ce ne sont pas moins de 15 activités professionnelles qui sont déclarées sur le territoire.

3 fermes agricoles sont également implantées sur la commune.

La commune qui s'étend sur 11,6 km² est recouverte de 482 ha de forêts ; des feuillus pour l'immense majorité.

La commune est rattachée à la Communauté de Communes du Doubs Baumois (58 communes, 16 600 habitants).

Le groupe scolaire qui accueille les enfants de Pouligney-Lusans, Chatillon-Guyotte et Le Puy compte actuellement 115 élèves pour 5 classes.

Un accueil périscolaire (matin, midi et soir) propose une réponse indispensable pour les familles de même qu'un accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires (sauf Noël).

Un tissu associatif dynamique propose et permet de pratiquer au sein de la commune des activités diverses et de qualité, mais aussi à la population de se retrouver et d'animer le village, comme le vide grenier organisé tous les deux ans et qui accueille sur une journée plusieurs milliers de personnes.

Une salle multi-activités qui vient d'être achevée permettra entre-autre d'accueillir dans d'excellentes conditions l'ensemble de ces activités.



L'équipe municipale...



Au premier plan de gauche à droite :

Frédéric SIKORA, Maire Délégué de Lusans - **Thierry HENRY**, 1er Adjoint - **François HERANNEY** - **Philippe BONNOT**, Maire - **Marie MORVAN**, 2ème Adjoint

Au Second plan de gauche à droite :

Béatrice VAUTHEROT, **Agnès DJAMEI-DELILLE**, **Stéphanie ADAM**, **Mickael MESNIER**, **Marc LAURENT**, **Géraldine VIENNET**, **Séverine PIERRE**, **Yannick DEBOUCHE**, **Benjamin BARBIER**, **Alain ROGGERO**

Secrétariat :

Angélique Roggero vous accueille en mairie :

Lundi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 10h00 à 12h00

et de 16h00 à 18h00

Vendredi de 8h30 à 12h00

Ou par téléphone ou email :

Tél : 03 81 63 24 20

Email : pouligneylusans-mairie@wanadoo.fr

Equipe technique et d'entretien :

- **Nathalie LELOURDY**
- **Gilles CORDIER**
- **Hervé HUMBERT**

Vie municipale...

Chaque année, les nouveaux habitants sont personnellement invités à la cérémonie des vœux du maire en janvier. Le maire rappelle les différentes réalisations de l'année écoulée, et présente les projets de l'année à venir. Le tout est suivi d'un moment de convivialité autour d'un apéritif offert par la mairie.

Démarches administratives

Vous venez de vous installer ou vous quittez notre commune, pensez à le signaler au secrétariat de mairie.

Ces informations sont importantes pour la mise à jour des fichiers administratifs.

Événements de la vie - État civil

Reconnaissance avant ou après la naissance

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance. La filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance. *Pièces à fournir : une pièce d'identité ; après la naissance, il est conseillé de se munir également d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.*

Naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir : certificat de naissance et le cas échéant déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

Mariage civil

Le mariage est célébré à Pouligny-Lusans si l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans. Le mariage est célébré si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune de Pouligny-Lusans.

Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

Le PACS

Depuis janvier 2018 il revient à la mairie et à l'officier d'état civil de recevoir les nouvelles déclarations conjointes des partenaires, les modifications des conventions PACS et les dissolutions de ceux-ci.

Décès

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.).

Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

Obsèques civiles

Pour les familles qui souhaitent organiser une cérémonie civile lors du décès d'un proche, la municipalité, sous couvert de disponibilité, met à disposition gratuitement une salle communale (Salle multi-activités ou salle de la cantine scolaire).

Concessions au cimetière

La commune délivre des concessions de terrain ou de columbarium. Pour les tarifs, contactez la Mairie ou consultez le site internet.

Extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'événement.

Démarches administratives

Pièces d'identité

Carte d'identité et Passeport

Pour obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, il faut se rendre dans une mairie équipée d'une station biométrique avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport ou CNI.

Les mairies équipées, proches de notre commune, sont : **Baume Les Dames, Marchaux, Roulans ou Besançon.**

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous. Pour connaître les pièces à fournir, nous vous invitons à consulter le site :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>. Rubrique : papier - citoyenneté

Inscriptions sur les listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez bien à vous inscrire sur les listes électorales. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/01/19 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Electoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367

Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections. *Pièces à fournir : pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.*

Divers

Légalisation de signature

Le demandeur peut se présenter à la Mairie de son domicile afin de signer le document en présence de l'agent de la Mairie officier d'état civil.

Pièces à fournir : une pièce d'identité.

Recensement militaire

Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire.

Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

Permis de construire

L'étude des demandes de permis de construire est instruite au niveau de la communauté de communes du doubs-baumois depuis janvier 2018. Les documents nécessaires à la constitution de votre dossier sont toujours à déposer au secrétariat de mairie.



Principales réglementations

Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police se traduisent sous forme d'arrêtés. D'autres arrêtés, préfectoraux, s'imposent à la réglementation locale.

Lutte contre le bruit :

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Il est autorisé :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Lutte contre les aboiements de chiens, la divagation et les déjections canines :

Aboiements de chiens :

Le Code de la santé publique (article R1336-5) : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

Il appartient donc au propriétaire du chien de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou atténuer cette nuisance sonore.

Divagation

La divagation des animaux sur la voie publique est tout d'abord punie d'une contravention de 2ème classe, soit au plus 150€ (article R.622-2 du code pénal et R 412-44 et suivant du code de la route) voire d'une amende de 1500€ (article R 228-5 4° du code de l'environnement).

Mais le contrevenant peut, en outre, être poursuivi pour des infractions connexes en fonction de dommages occasionnés par l'animal, et notamment pour coups et blessures involontaires.

Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins :

Conformément aux articles 23-3 et 84 du règlement sanitaire du département, portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux, et détritiques, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune.



Principales réglementations

Stop aux dépôts sauvages :

Pour rappel, l'abandon d'ordures, déchets et autres objets par des particuliers est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € et la confiscation du véhicule ayant servi au dépôt. Les dépôts sauvages commis par des professionnels peuvent être sanctionnés par une peine de prison pouvant atteindre 2 ans et 75 000 € d'amende.

Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres :

Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur les voies ou sur les chemins ruraux.

Par rapport aux réseaux aériens

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

La propreté des trottoirs ainsi que le déneigement devant le domicile est à la charge du riverain

Le numéro d'habitation doit être clairement indiqué sur les boîtes aux lettres



Vie locale et services

Enfance et jeunesse

Pour les enfants de 0 à 3 ans :

La commune de Pouligney-Lusans compte 5 assistantes maternelles en 2021.

Il existe également plusieurs accueils collectifs (crèches ou multi accueils), sur les communes de Baume les Dames, Laissey, Autechaux. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes : <http://www.doubsbaumois.org/>

Pour toute question relative à la garde de vos enfants, vous pouvez vous adresser au Relais Petite Enfance, qui a pour missions d'informer, écouter et orienter les familles : 33 Grande Rue - Espace culturel - 25640 Roulans. 06.87.79.14.14—fam.ccva@francas-doubs.fr

Enfin, le relais organise des temps de rencontre pour les assistantes maternelles, ainsi que des animations pour les enfants, accompagnés de leurs parents ou de leur assistante maternelle.

Pour les enfants de 3 à 10 ans :

L'école maternelle et primaire de Pouligney-Lusans

L'école compte 5 classes et accueille environ 115 enfants du village et des communes voisines (Le Puy, Chatillon-Guyotte). Un transport scolaire est mis en place pour les trajets du matin et du soir (y compris pour le village de Lusans).

L'équipe enseignante propose, dans le cadre du programme pédagogique, des projets culturels variés. Une association des parents d'élèves dynamique œuvre pour organiser des actions tout au long de l'année.

Enfin, la proximité de la bibliothèque municipale permet de bénéficier d'animations régulières de la part de bénévoles.

L'accueil périscolaire

Le périscolaire est ouvert de 7h30 à 18h30 et se situe à côté de l'école. La restauration a lieu au 10B grande rue, avec deux services. L'équipe est constituée de 6 professionnels et peut accueillir jusqu'à 62 enfants.

Le périscolaire utilise un portail famille grâce auquel vous pouvez gérer votre dossier, les paiements et les inscriptions en ligne: <https://pouligney.portailfrancas25.fr/>.

Pour toute question, il est possible de contacter le directeur, Franck Cognard au 06.72.21.29.12

L'accueil de loisirs pendant les vacances

Un accueil de loisirs est ouvert à Pouligney Lusans, dans les locaux du périscolaire, de 8h30 à 17h30 (4 semaines l'été et 1 semaine pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps). Les inscriptions s'organisent selon les mêmes modalités que l'accueil périscolaire cité plus haut.

Pour les 11-18 ans :

Les collégiens bénéficient d'un transport scolaire pour se rendre au collège Aigremont de Roulans.

Les lycéens sont scolarisés en grande majorité à Besançon. Un transport est également assuré.

Le secteur jeunes Francas du Doubs de la communauté de communes Doubs Baumois permet aux jeunes de 11 à 17 ans de participer à des temps de rencontre. Il organise des séjours et des activités à la carte pendant les vacances scolaires. Il soutient les jeunes dans la réalisation de chantiers et de projets d'aide aux associations locales.

Pour toute information, vous pouvez contacter la responsable, Laura Girardet : Cti.francas.ccva@gmail.com ou 06.32.89.46.67.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale de Pouligney-Lusans est installée place de la fontaine au centre du village de Pouligney. Elle possède plus de 2400 ouvrages enrichis par plus de 2500 livres, documentaires, CD, DVD... prêtés par la Médiathèque Départementale du Doubs (M.D.D.).

L'inscription est gratuite et vous permet d'accéder au catalogue de la bibliothèque ainsi qu'à des ressources numériques par le biais du site sequoia.doubs.fr.

La bibliothèque travaille en partenariat avec les différentes classes de l'école qui, régulièrement, viennent écouter des contes, histoires farfelues... lues par une bénévoles.

En plus des livres, CD et DVD, un coin grainothèque a été installé, vous y trouverez différentes graines que vous pourrez emporter ou échanger avec d'autres graines.

Horaires d'ouverture :

Mardi et jeudi de 16 heures à 19 heures (hors vacances scolaires)

Jeudi de 18h à 19h en vacances scolaires.

Pas d'ouverture pendant les vacances de Noël.

Email : bibliotheque.pouligneylusans@yahoo.fr

Deux cabanes à livres, une à Pouligney vers la mairie, l'autre à Lusans vers l'abribus, sont accessibles 24h/24h pour emprunter, lire, rapporter, garder, échanger ou donner des livres.



Les commerces de la commune

Boulangerie

Présente dans le village depuis deux générations, la boulangerie vous propose ses produits façonnés sur place, avec une farine régionale provenant du moulin de Vincelles dans le Jura. Vous pouvez également y trouver des produits de première nécessité ainsi que des fruits et légumes.

Elle se situe au 27 Grande Rue à Pouligney.

Elle est ouverte du lundi au samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h

Tel : 03.81.55.51.04

Histoire de goûts

Cette ferme laitière existe depuis des générations. Depuis 2018 la boutique « à la ferme » propose du lait, des yaourts, de la crème, des fromages transformés sur place, directement du producteur au consommateur. Bientôt, ils seront étiquetés « BIO », car la conversion a démarré en mai 2020.

Vous y trouverez également des denrées de producteurs locaux voisins (miel, escargots, vin...).

La boutique se situe au 11 rue Saint Martin à Pouligney.

Elle est ouverte le mercredi, vendredi et samedi de 16h à 19h.

Contact par tél: 06.15.95.08.85, ou par mail : histoiredegouts25640@gmail.com

Sur Facebook : Histoire de goûts



Salle multi-activités

Depuis 2021, elle accueille de nombreuses activités associatives, réunions. Dans un écrin de verdure, en haut de la rue d'Archamp, elle dispose de 2 salles, bar, cuisine équipée et est disponible à la location pour vos évènements familiaux.

Elle peut accueillir 300 personnes debout ou 200 en configuration spectacle et 150 à table.

Conditions de réservation : voir site Internet (Rubrique Salle multi-activités)



Associations/Activités

Association ELAN

L'association ELAN a pour objectif de développer l'animation du village et de renforcer les liens entre les habitants, entre les associations par l'organisation de manifestations festives, sportives, culturelles et de loisirs.



A.I.C.A. Pouligney-Lusans/Chatillon-Guyotte

Pour chasser loin idées reçues, c'est au chalet tous les jeudis, samedis et dimanches.

Les Aînés

Le club se réunit une fois par mois, le 3ème mardi à 14 heures, les différentes activités permettent aux séniors de se divertir, de sortir du quotidien, de partager de bons moments de convivialité

Association des parents d'élèves

L'APE a pour but de dégager des financements pour l'école en organisant des actions avec les familles, mais aussi d'entretenir un lien de convivialité en dehors du temps scolaire. Ainsi l'APE finance des activités pour tous les enfants de l'école et crée des occasions de rencontre et de partage au sein du village.

Association Saint-Etienne

Chaque 15 août, un pèlerinage à la vierge Notre Dame de la Vigilance au Mont Layer est proposé à tous ceux qui le souhaitent. Un repas convivial agrémenté la suite de la journée.

Atelier Créations Manuelles

Galets peints, rotin, origami, photophore, pliage, collage, perles, tissage... tout un programme pour s'amuser et créer !

Atelier d'écriture

Des mots, toujours des mots, rien que des mots... Venez vous amuser autour des mots, de l'écriture, partager un moment convivial avec un écrivain local reconnu, Sébastien Theveny.

Atelier Vitalité Bien-être

Découvrir et libérer des ressources naturelles en soi pour augmenter sa vitalité et son bien-être, par des pratiques simples à insérer petit à petit dans son quotidien. Apaiser, soulager, détendre, prévenir les tensions ressenties dans le corps ou dans l'esprit/la tête.

Baby gym

La Baby-Gym contribue à diversifier et affirmer la motricité, structurer la connaissance du monde physique, solliciter les sensations et les sens, afin de favoriser l'autonomie, les capacités psychomotrices, la confiance en soi et la socialisation.

Chorale

Un chœur mixte d'une quinzaine de personnes, qui ont à cœur de donner de la voix et de pouvoir offrir des petits moments musicaux aux occasions qui se présentent.

Club de Gym

Le club de Pouligney-Lusans est accessible et ouvert à tous. On y pratique de la gymnastique d'entretien, en musique sur des rythmes variés, à travers différents exercices de cardio et de renforcement musculaire. C'est une activité physique et dynamique tout en étant un loisir pratiqué dans une ambiance sympathique.



Club de lecture

La Bibliothèque attend les amoureux de la lecture pour des rencontres mensuelles autour du plaisir de lire et du partage des coups de cœur.

Club de Tir

Tir sur cibles en extérieur, révolver ou fusil.

F.C.A.M. Football-club Aigremont Montoille

Le Football Club Aigremont Montoille officie sur les terrains de Roulans et Pouligney-Lusans. En rassemblant des licenciés de tout le secteur (Roulans, Pouligney, Deluz, Laissey, L'Ecouvotte,

Val de Roulans, Saint-Hilaire, Châtillon-Guyotte).

Gym enfants

Cours de gymnastique, de yoga pilâtes adapté aux enfants de 6 à 11 ans.

Moto club Pouligney-Lusans

Le Moto club propose des sorties, tant pour les inconditionnels des gros cubes - branche MOTO - que des fans de Mobylettes - branche MOB - ou de cross - branche CROSS.

Rêves

Rêves est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et d'intérêt général. Depuis sa création en 1994, elle a pour mission d'exaucer les Rêves des enfants et adolescents très gravement malades.

Leur offrir une parenthèse enchantée pour oublier la maladie, tel est l'objectif de l'association. .

Tennis-club Roulans Pouligney-Lusans

Le Tennis Club propose aux adultes et aux enfants, féminins ou masculins de participer à différents tournois.

Les entraînements ont lieu soit au gymnase, soit sur les courts extérieurs de Roulans les vendredis soirs et les samedis après-midis.

Il est également possible de prendre une adhésion seule afin de bénéficier de manière individuelle de l'accès aux 3 courts extérieurs de tennis.

Yoga pilâtes

Cours adultes. Renforcement des muscles profonds avec la méthode pilâtes, relaxation, étirements.

Intercommunalité

Communauté de Communes du Doubs Baumois

La Communauté de Communes du Doubs Baumois (C.C.D.B.) dont le siège se trouve à Baume les Dames regroupe 58 communes pour 16 600 habitants.

Elle a en charge les compétences suivantes :

- Enfance avec les écoles maternelles et primaires, les accueils de loisirs, les accueils petite enfance, les relais petite enfance, la jeunesse
- Economie, Aménagement, aides aux entreprises
- Tourisme et loisirs avec le Centre d’Affaire Intercommunal, la piscine intercommunale, les sentiers de randonnée et l’office de tourisme
- Environnement avec la transition énergétique, l’assainissement non collectif, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, les déchets.
- La gestion des déchets est assurée par le SYTEVOM (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert l’Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères), tandis que la collecte de ces mêmes déchets est assurée par la C.C.D.B. Un calendrier est distribué chaque début d’année récapitulant les jours de ramassage des ordures ménagères et des bacs de tri et listant les différentes déchetteries accessibles ainsi que les horaires d’ouverture.
- AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

Adresse de la C.C.D.B. :

CCDB 4 rue des terreaux 25110 Baume les Dames. N° téléphone : 03.81.84.75.90
mail : contact@doubsbaumois.org site : www.doubsbaumois.org

Bacs à verre :

Pouligney : Parking du stade, Angle rue du Puy et rue de la Perousotte, Verjoulot
Lusans : Chemin du château

Conteneur Relais : (collecte de vêtements, chaussures et textiles) grande rue vers l’atelier municipal à Pouligney.

Coordonnées utiles

MAIRIE (secrétariat).....03.81.63.24.20

Mail : pouligneylusans-mairie@wanadoo.fr

Ouvert au public le : Lundi 13h30 / 17h30
Mercredi 10h / 12h & 16h / 18h
Vendredi 8h30 / 12h00

Site internet : www.pouligneylusans.org

BRAHIER Suzanne	Praticienne en Art-Thérapie évolutive	06 38 68 88 79
BRENOT Emmanuel	Menuiserie, agencement, escaliers LX	03 81 55 58 83
CONVIV'PAYSAGE	Espaces verts	06 32 12 18 91
DEBOUCHE Florian	Poulivert—entretien espaces verts	06 45 83 30 76
DJAMEI-DELILLE Agnès	Vitalothérapeute	06 15 14 81 52
LACHICHE Patricia	Gestion des espaces publicitaires	03 81 63 22 41
MARTIN Louis	Plombier-chauffagiste	06 45 99 37 22
MESNIER Catherine	Magasin de vente directe, produits de la ferme	06 15 95 08 85
MESNIER Claude	CM Tous services	06 10 51 20 61
ROULIN Franck	Boulangerie - Epicerie	03 81 55 51 04
TAXI CMC	Toutes distances, conventionné	06 79 57 54 53
THARRADIN Christophe	Confection	03 81 63 21 02
VIDAL Emily	Reflexologue plantaire	06 71 82 18 70

PERISCOLAIRE	06.72.21.29.12
ECOLE PRIMAIRE.....	03.81.55.57.22
TRESORERIE BAUME LES DAMES	03.81.56.21.32
GENDARMERIE NATIONALE	03.81.55.51.80
SAUR - gestion clientèle.....	03.70.48.80.00
SAUR pour toute urgence en dehors des heures de bureau	03.70.48.80.09
ENEDIS (ERDF) dépannage électricité	09.72 67.50.25
Assistante Sociale - Centre Médico-social de Novillars—PMI	03.81.55.61.25
SERVICE PUBLIC	3939 ou service-public.fr
CCDB service déchets.....	03.81 84 75 95
CCDB.....	03.81 84 75 90

SAMU..... 15

POMPIERS..... 18

POLICE..... 17

Service postal à Roulans :

52 Grande Rue—Roulans

Au point Tabac-Pressé tous les jours de 7h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 sauf le dimanche.

Tél : 03 81 52 68 45

Maison des services et agence postale communale à Marchaux

31 Grande Rue—Marchaux

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h30

Et lundi après-midi de 13h30 à 19h (et 17h pour l'agence postale)

Tél : 03 81 62 52 54 (maison des services)

Tél : 03 81 57 96 30 (agence postale)

